

## **Salaires minimums par (sous-)commission paritaire**

Commission paritaire 1180008: industrie des boissons (eaux de boissons, limonades, cidres, vins, jus et vins de fruits, liquoristes, aperitifs et distilleries de fruits)

En vigueur au 01/01/2022 (Dernière actualisation de la page 19/05/2022)

Pour les montants à partir de la situation du 01/01/2022 veuillez consulter la commission paritaire 1180000.